



CIRCULAIRE N° 2329

DU 05/06/2008

Objet : Concours de création d'un journal - « Journalistes en herbe » - pour les classes de 6^{ème} primaire et du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire en Communauté française.

Réseaux : tous

Niveaux et Services : primaire et premier degré du secondaire (enseignement obligatoire)

Période : année scolaire 2008-2009

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
 - A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux membres des services d'Inspection de l'enseignement fondamental et secondaire de la Communauté française ;
 - Aux Organes de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs ;
 - Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement primaire et secondaire ordinaires et spécialisés subventionnés par la Communauté française ;
 - Aux Chefs d'établissement d'enseignement primaire et secondaire ordinaires et spécialisés organisés ou subventionnés par la Communauté française,
 - Aux Organisations syndicales ;
 - Aux Associations de Parents ;

Emetteur : Cellule Culture-Enseignement

Destinataires : Etablissements scolaires de l'enseignement primaire et secondaire

Contact : Sandra Preud'homme

Document à renvoyer : formulaire d'inscription en annexe 2

Date limite d'envoi : 30 octobre 2008

Objet : concours « Journalistes en herbe »

Nombre de pages : texte : 1 **Annexes :** 2

Téléphone pour information : 02/413.22.01 **Courriel :** sandra.preudhomme@cfwb.be

Madame, Monsieur,

Par la présente, j'ai le plaisir de vous annoncer le prochain **lancement pour l'année scolaire 2008-2009 d'un concours de création de journaux (presse écrite) à destination des classes de 6^e primaire et du premier degré de l'enseignement secondaire** organisé ou subventionné par la Communauté française.

Initié par la Cellule Culture-Enseignement du Ministère de la Communauté française, le concours « **Journalistes en herbe** » s'inscrit dans le double objectif de sensibilisation à la presse écrite et de développement de l'esprit critique. En outre, **la conception et la réalisation d'un journal par les élèves** apportent une dimension créative complémentaire aux projets déjà présents dans les écoles que sont « Ouvrir mon quotidien » et « Journalistes en classe ».

La diversité et la richesse des potentialités d'exploitations pédagogiques de la presse écrite dans le cadre des programmes de cours (français, morale, histoire, géographie, etc.) n'est plus à démontrer.

A côté de l'exploitation de contenus, la réalisation de l'objet « journal » permet aux élèves de se familiariser avec les exigences du genre : mise en page, graphisme, typologie, choix d'un « bon titre », approche des différentes manières de traiter un sujet (interviews, reportages, articles de fond,...), règles d'écriture d'articles en vue d'être lu, choix d'une bonne illustration,...

Il s'agit de donner la parole aux élèves, d'éveiller leur esprit critique, de leur permettre de réaliser un projet collectif mettant notamment à l'épreuve leur créativité, leur capacité de réflexion, d'analyse et de synthèse, leur capacité d'écriture, leur curiosité, etc.

Une attention toute particulière a été accordée à l'encadrement pédagogique du projet.

Ainsi, chaque classe participante bénéficiera de **3 ateliers** animés par un journaliste professionnel et **un kit pédagogique** très complet sera remis aux enseignants inscrits.

Pour assurer la qualité et le professionnalisme de cet encadrement, la Cellule Culture-Enseignement s'est adjoint le **partenariat de l'AJP (Association des journalistes professionnels) et des JFB (Journaux francophones de Belgique).**

Les inscriptions au concours peuvent se faire auprès de la Cellule Culture-Enseignement suivant les modalités précisées en annexes. Un espace internet spécifique au concours est d'ores et déjà accessible sur le site www.culture-enseignement.cfwb.be.

En vous remerciant de bien vouloir relayer cette information auprès des enseignants concernés de votre établissement ou de votre réseau.

Christian DUPONT
Ministre de l'Enseignement obligatoire

Annexe 1

CONCOURS « JOURNALISTES EN HERBE » - PRESENTATION GENERALE

La Cellule Culture-Enseignement lance pour l'année scolaire 2008-2009 une nouvelle initiative qui consiste en un concours de journaux à destination des écoles.

A qui s'adresse ce concours

Le concours « Journalistes en herbe » s'adresse aux classes de **6^e année primaire**, ainsi que de **1^{ère} et 2^e années du secondaire**, de l'enseignement obligatoire organisé ou subventionné par la Communauté française (tous réseaux, types et formes d'enseignement).

La philosophie du concours

De nombreux enseignants ont déjà choisi d'intégrer la presse écrite dans leur classe, comme outil d'information, d'apprentissage, d'illustration du cours, etc.

Parmi la multiplicité sans cesse croissante des moyens disponibles pour accéder à l'information et s'ouvrir aux réalités du monde, la presse écrite conserve une place incontournable notamment par ses qualités d'analyse et de mise en perspective des sujets qu'elle aborde.

Ses potentialités d'exploitation pédagogique sont multiples : développement de l'esprit critique et des facultés d'analyse, développement des capacités de lecture et d'écriture, éveil de la curiosité, débats d'idées, éducation à la citoyenneté, etc.

Le présent concours vise à ajouter à cette exploitation pédagogique des contenus une dimension créative, en invitant les classes inscrites à réaliser leur propre journal et à se familiariser ainsi avec les exigences du média et du métier de journaliste.

Il propose ainsi d'aborder des aspects aussi variés que la mise en page, le graphisme, la typographie, le choix des sujets et la manière de les traiter (interviews, reportages, articles de fond,...), le choix du « bon titre », comment écrire pour être lu, choisir une bonne illustration, quel public cibler, etc.

Dans ce cadre, l'implication de la classe, le processus créatif et l'originalité constitueront des critères de sélection importants.

Le but du concours n'est donc pas d'exiger des enseignants participants de se transformer en rédacteurs en chef semi-professionnels pendant un an, ni de faire de leur classe une salle de rédaction. Il s'agit de donner la parole aux élèves, d'éveiller leur esprit critique, de réaliser un projet collectif mettant notamment à l'épreuve leur créativité, leur capacité de réflexion et d'analyse, leur capacité d'écriture, leur curiosité, etc.

Afin de donner à tous les établissements scolaires des outils équivalents pour la concrétisation de leur projet, **une importance toute particulière a été donnée à l'encadrement pédagogique.**

L'encadrement pédagogique

Une attention particulière a été accordée à l'encadrement pédagogique ainsi qu'à l'approche du métier de journaliste via la rencontre avec des professionnels du secteur.

Pour ce faire, la Cellule Culture-Enseignement s'est adjoint la **collaboration de l'AJP « Association des Journalistes Professionnels » et des JFB « Journaux Francophones de Belgique ».**

Tous les enseignants inscrits au concours recevront un **kit pédagogique** contenant des documents destinés à son propre usage et des outils à l'usage de ses élèves.

Chaque classe inscrite bénéficiera de **3 animation-ateliers** menés par un journaliste professionnel, ce dernier se déplaçant dans les classes.

Enfin, un **espace internet** spécifique au concours est ouvert sur le site www.culture-enseignement.cfwb.be et offre notamment des informations relatives aux outils et opérateurs existants dans le secteur de l'éducation à la presse et aux médias.

Les Prix

Les projets seront répartis en **deux catégories** :

- 6^e primaire
- secondaire 1^{er} degré

Un jury composé de spécialistes des secteurs de la presse et de l'enseignement récompensera les deux meilleurs projets par catégorie. Il y aura donc **4 classes lauréates**.

Les prix seront attribués à l'occasion d'une remise de prix, en présence de personnalités du secteur de la presse et des médias, qui aura lieu en mai 2009 à Bruxelles.

Comment s'inscrire

Les enseignants peuvent inscrire leur classe au moyen du formulaire d'inscription ci-annexé. Ce formulaire, le règlement complet, ainsi que toutes les informations relatives au présent concours sont disponibles en ligne sur le site www.culture-enseignement.cfwb.be, ou en prenant contact avec la Cellule Culture-Enseignement (02/413.22.01 - sandra.preudhomme@cfwb.be).

Le formulaire d'inscription est à renvoyer à l'adresse suivante :

« Journalistes en herbe »
Ministère de la Communauté française
Secrétariat général
Cellule Culture-Enseignement
44, boulevard Léopold II
1000 Bruxelles

ATTENTION : le nombre d'inscriptions est limité !

Calendrier général

Clôture des inscriptions : 15 novembre 2008

Distribution des documents pédagogiques aux classes inscrites : septembre-novembre 2008

Ateliers-animations dans les classes : d'octobre 2008 à avril 2009

Remise des projets : avril 2009

Remise des prix : mai 2009

Diffusion des résultats : juin 2009

Annexe 2

Formulaire d'inscription au concours « Journalistes en herbe »

à renvoyer au

Ministère de la Communauté française
Secrétariat général
Cellule Culture-Enseignement
Bd Léopold II, 44
1080 Bruxelles
fax : 02/600.06.27
Courriel : sandra.preudhomme@cfwb.be

Nom de l'établissement scolaire :

.....

Adresse :

.....

.....

Tél. :

Nom de l'enseignant :

.....

Adresse :

.....

Tél. :

Courriel :

Classe(s) concernée(s) :

.....

.....

Nombre d'élèves par classe:.....

[Extrait du règlement – art.2]

En complétant le formulaire de participation, l'enseignant accepte que les données à caractère personnel le concernant collectées à cette occasion, soient traitées par la Communauté française (Cellule Culture-Enseignement du Secrétariat général), Bd Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles,

Ces données sont traitées uniquement dans le but de le contacter et de lui communiquer les informations utiles dans le cadre du présent concours, des éditions ultérieures et des activités similaires organisées exclusivement par la Cellule Culture-Enseignement du Secrétariat général.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, l'enseignant inscrit peut exercer, moyennant la preuve de son identité, un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui le concernent et ce, par courrier à l'adresse précitée.